



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le Douze Octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, Mme MULLER Corinne, Mme BOURDIN Julie, M. BOURDIN Jean-François, M. PELLETIER Ludovic, Mme PIED Maryline, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien, M. AYRAULT Yannick.

Excusée : M. FRANCOIS Xavier. M LAGAY David

Absents : Mme GANNE Charlène, M. HACHON William

Pouvoir : M. FRANCOIS Xavier pouvoir à Isabelle RAMBAUD

Secrétaire : Mme Corinne MULLER

Début de la séance à 20h 45

Nombre total de votants : 10 + 1 pouvoirs = 11 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021.

Il est approuvé à la majorité de 11 voix POUR.

DELIBERATIONS

1 – Avis sur l'enquête publique de la SAS SELAC

Un courrier de la Préfecture nous informe qu'une enquête publique est ouverte du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS SELAC relative à la demande d'extension de son élevage avicole situé au lieu-dit Le Chail de La Peyratte.

Un courrier de Deux-sèvres environnement émettant un avis défavorable a été lu par Mr le Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, par 4 voix POUR, 3 CONTRE et 4 ABSTENTIONS le conseil municipal :

- **DONNE** un avis favorable à cette demande d'autorisation relative à l'extension d'un élevage avicole situé au lieu-dit Le Chail.

2 – Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité de la gestion des ordures ménagères 2020

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 a été adressé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal pour pouvoir délibérer sur l'approbation de celui-ci.

Ce rapport met en évidence l'organisation des collectes, les lieux et horaires des déchetteries, l'aspect financier et la communication pour sensibiliser les citoyens.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur point de vue sur ce rapport et de délibérer.

Après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020.

3 – Validation du rapport d'activité communautaire 2020

Le rapport d'activité communautaire 2020 a été adressé par mail à tous les conseillers pour pouvoir délibérer sur l'approbation de celui-ci.

Celui-ci concerne les compétences, les services comme les déchets, le développement économique et touristique, l'enfance jeunesse etc.

Il est maintenant proposé au conseil municipal d'approuver ce rapport d'activité 2020.

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'activité communautaire 2020.

4 – Application de la TLPE 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil que la collectivité doit délibérer sur l'application ou non de la TLPE (Taxe Locale de Publicité Extérieure). Cette taxe est mise en application sur les enseignes ou les panneaux publicitaires suivant une réglementation particulière. Pour les communes de – 10 000 habitants cette mise en application n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire propose d'attendre la validation du PLUI qui prévoit un règlement général pour la mise en application de la TLPE.

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas mettre en application la TLPE 2022 sur la commune.

5 – Révision de la taxe d'aménagement communale

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis 2016 le taux de la taxe d'aménagement communale est fixé à 1 % sur l'ensemble du territoire communal.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants.

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION le conseil municipal (commune PLU) :

- **DECIDE** de conserver le taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communale

6 – Révision du loyer d'un logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la révision du loyer au 7 rue de la vallée n'avait pas pu se faire car l'indice de référence n'était pas sorti.

Monsieur le Maire propose de revoir à nouveau le loyer pour l'année 2022.

ADRESSE	NOM DU LOCATAIRE	DATE DU BAIL	LOYER ACTUEL	LOYER REVISE
7 rue de la vallée	Mr LAGUISERAY	01/10	427,27	429,07

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR le conseil municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision du loyer comme détaillé ci-dessus.

7 – Révision de la redevance Ehpad 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de définir le montant de la redevance annuelle pour l'année 2022.

Pour mémoire, le montant de la redevance annuelle n'a pas évolué depuis 2016 et s'élève à 111 410 €. Le montant de la redevance annuelle est payable trimestriellement soit 27 852,50 € par trimestre.

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant de la redevance annuelle de 111 410 € soit 27 852,50 € par trimestre

Arrivée de M William Hachon à 21h36

8 – Révision des tarifs communaux et des règlements intérieurs

Monsieur le maire annonce que, comme chaque année, il convient de réviser les tarifs communaux qui seront applicables à partir de janvier 2022.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

LOCATION DES SALLES

SALLE DES FETES « LE REVEIL »

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	58,00 €	17,50 €	87,00 €	17,50 €
1 jour – semaine	115,00 €	34,50 €	175,00 €	34,50 €
Forfait week-end*	173,00 €	34,50 €	260,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	Gratuit		87,00 €	17,50 €
1 jour – semaine			175,00 €	34,50 €
Forfait week-end*			260,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

MATERIEL DE SONORISATION + VIDEO-PROJECTEUR + ECRAN (SALLE DES FETES)

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	100,00 €	1 000,00 €
Association	TARIF	CAUTION
Commune	Gratuit	1 000,00 €
Hors commune	50,00 €	1 000,00 €
Collectivités – Organismes publics	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	Gratuit	1 000,00 €

MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	COMMUNE	HORS COMMUNE
½ journée – semaine	23,00 €	
1 jour – semaine	45,00 €	
Forfait week-end*	91,00 €	
CAUTION	200,00 €	
Association	COMMUNE	HORS COMMUNES
½ journée – semaine	Gratuit	
1 jour – semaine		
Forfait week-end*		
CAUTION		

* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

MILLE CLUB

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	50,00 €	17,50 €	75,00 €	17,50 €
1 jour – semaine	100,00 €	34,50 €	150,00 €	34,50 €
Forfait week-end*	130,00 €	34,50 €	190,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine			75,00 €	17,50 €
1 jour – semaine			150,00 €	34,50 €
Forfait week-end*			150,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

TELEVISION (MILLE CLUB°)

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	100,00 €	1 000,00 €
Association	TARIF	CAUTION
Commune	Gratuit	1 000,00 €
Hors commune	50,00 €	1 000,00 €
Collectivités – Organismes publics	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	Gratuit	1 000,00 €

CONCESSIONS CIMETIERE

Concession 50 ans	100,00€
Concession 30 ans	75,00€
Cavurne 50 ans	500,00€
Cavurne 30 ans	300,00€

Le produit des concessions funéraires est basé sur le principe de reversement d'1/3 au budget CCAS et de 2/3 au budget principal selon l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pose d'un monument cinéraire en acier spécial 50x50 accepté.

Les urnes en inox, métal, verre, aluminium, bois, granit ou résine pour un dépôt à l'intérieur d'une concession, d'une cavurne ou d'un columbarium sont acceptées.

Les urnes essentiellement en granit sont acceptées pour un scellement sur une concession ou un cavurne.

TIVOLI

Location uniquement aux associations de la Commune pour un tarif à la journée de 80 € et une caution de 3000 €.

Des tables et des bancs sont prêtés gratuitement aux habitants de la commune sur réservation.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR le conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs tels que proposés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** les émissions de titres et encaissements par tous moyens de paiement agréés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Il est nécessaire de revoir certains chapitres du règlement intérieur des salles communales (voir annexe).

Le règlement intérieur sera annexé à la présente délibération. (Annexe n° 1).

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR le conseil municipal :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des salles communales.

9 – Vérification et validation des commissions communales

Depuis le début du mandat, plusieurs démissions ont été reçues et acceptées.

Le remplacement des démissionnaires a été effectués mais ceux-ci ne se sont pas positionnés sur les commissions communales.

Il est nécessaire de vérifier ces commissions et de les valider en fonction des changements effectués.

ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

GROUPE 1 : Jean-Claude GUERIN							
Sécurité		PIED Maryline	BOURDIN Jean-François	RAMBAUD Isabelle	FRANCOIS Xavier		
	Document unique						
	Règlement intérieur						
	Plan Communal de sauvegarde						
Finances		LAGAY David	HACHON William	RAMBAUD Isabelle	MULLER Corinne		
	DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)						
	Budget Mairie						
	Achat matériel / investissement						
Marché public		HACHON William	RAMBAUD Isabelle	FRANCOIS Xavier	BEAUFORT Magalie		
	Marché public						
	Appels d'offres						
Urbanisme		LAGAY David	HACHON William	RAMBAUD Isabelle	FRANCOIS Xavier		
	PLUI						
	Bâtiment technique						
	Maison Lafond						
	EHPAD						
Environnement		PIED Maryline					
GROUPE 2 : Isabelle RAMBAUD							
Economie Locale (agriculture, tourisme, économie)		PIED Maryline	PELLETIER Ludovic	MULLER Corinne	LAGAY David		
	Commerces						
	Relations Entreprises						
	Relations exploitants agricoles						
Solidarité		LAGAY David	GANNE Charlene				
	Relations Personnes âgées						
	Plan canicule						
	Relation assistante sociale						
Scolaire & Cantine		PIED Maryline	GANNE Charlene	LAGAY David	GUERIN Jean-Claude	BOURDIN Julie	
	Conseil des écoles						
	Budget des écoles						
Cimetière		BEAUFORT Magalie	MULLER Corinne				
	Mise à jour						
	Embellissement						
GROUPE 3 : Xavier FRANCOIS							
Batiment	REAULT Sébastien	AYRAULT Yannick	HACHON William	BEAUFORT Magalie	BOURDIN Jean-François	GANNE Charlene	
	Suivi dossier Eglise						
	Logements locatifs						
	Bâtiments communaux						
	Suivi des travaux						
	Investissement & Diagnostic ERP + Sécurité						
Voirie	REAULT Sébastien	AYRAULT Yannick	HACHON William	PELLETIER Ludovic	BOURDIN Jean-François	PIED Maryline	
	Entretien						
	Espaces verts						
	Eclairage public						
	Investissement						
Complexe sportif	REAULT Sébastien	LAGAY David	BEAUFORT Magalie	BOURDIN Jean-François			
	Suivi des travaux complexe sportif						
	Entretien						
GROUPE 4 : Corinne MULLER							
Animation Culturelle, Sport	PELLETIER Ludovic	BOURDIN Jean-François	MULLER Corinne	LAGAY David	BOURDIN Julie	GANNE Charlene	
	Cérémonies						
	Relations Associations						
	Festivités						
	Enfance jeunesse						
	Bibliothèque						
	Bulletins Municipaux						
	Invitations / affiches						
	Site internet						
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)							
Président	Jean-Claude GUERIN					Membres élus par un vote	
Vice président	MULLER Corinne	Elu par le CCAS					
Membres élus	BEAUFORT Magalie	RAMBAUD Isabelle	MULLER Corinne	PELLETIER Ludovic			
Membres nommés	MOREAU Bernard	GAYET Jean	CAILLET Guylaine	ROUVREAU Jeanne-Mari			
CCID (Commission communale des impôts directs)							
Liste							
NOMINATION PAR LES SERVICES FISCAUX		Titulaires		Suppléants			
			Commissaire extérieur		Commissaire extérieur		
Commission de contrôle des listes électorales							
Un Conseiller	PIED Maryline						
Délégué administratif	ARRIGNON Serge	Désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet					
Délégué du Tribunal	HYPPOLITE Annie	Désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance					

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider le tableau des commissions communales.

Il est nécessaire de vérifier la liste des délégués aux organismes extérieurs de la valider en fonction des changements effectués.

DELEGUES ORGANISMES EXTERIEURS

REFERENT CONSEIL DE LA VIE SOCIALE - MAISON DE RETRAITE	
1 Délégué titulaire	RAMBAUD Isabelle
2 Délégué suppléant	PELLETIER Ludovic

REFERENT CONSEIL DE LA VIE SOCIALE - MAS ADAPEI	
1 Délégué titulaire	LAGAY David
2 Délégué suppléant	RAMBAUD Isabelle

REFERENT SMVT (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet)	
1 Délégué titulaire	GUERIN Jean-Claude
2 Délégué suppléant	PIED Maryline

REFERENT PAYS DE GATINE	
1 Délégué titulaire	GUERIN Jean-Claude
2 Délégué suppléant	MULLER Corinne

REFERENT CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés)	
1 Délégué titulaire	GUERIN Jean-Claude
2 Délégué suppléant	LAGAY David

REFERENT CNAS (Comité National d'Action Sociale)	
1 Délégué élu	LAGAY David
1 Délégué agent	ROBERT Patricia

REFERENT CLE Sage du Thouet (Comité Local de l'Eau)	
1 Délégué titulaire	GUERIN Jean-Claude
2 Délégué suppléant	PELLETIER Ludovic

REFERENT COMITE DE JUMELAGE	
1 Délégué titulaire	MULLER Corinne
2 Délégué suppléant	BEAUFORT Magalie

REFERENT CORRESPONDANT DEFENSE	
1 Délégué titulaire	FRANCOIS Xavier
2 Délégué suppléant	BOURDIN Jean-François

REFERENT SECURITE ROUTIERE / DELINQUANCE	
1 Délégué titulaire	FRANCOIS Xavier
2 Délégué suppléant	BOURDIN Jean-François

REFERENT SIEDS	
1 Délégué titulaire	GUERIN Jean-Claude
2 Délégué suppléant	RAMBAUD Isabelle

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider le tableau des délégués aux organismes extérieurs.

10 – Délibération pour partage des frais de busage de la Bazonnaière

A la suite d'une rencontre entre notre agent de maîtrise et le Maire de la commune de Saurais, il a été décidé de refaire le busage du chemin de la Bazonnaière qui est mitoyen de nos deux communes.

La commune de La Peyratte se charge d'effectuer les travaux avec les agents techniques de la commune. En contrepartie, la commune de Saurais s'engage à prendre en charge les matériaux tels que les buses et le ciment.

Il est nécessaire d'acter cette entente pour pouvoir établir la refacturation à la commune de Saurais.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR le conseil municipal :

- **VALIDE** le partage des frais engagés pour le busage du chemin de la Bazonnaière avec la commune de Saurais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre la refacturation à la commune de Saurais.

11 – Décision modificative n° 3

Un mail de la trésorerie est arrivé en mairie pour signaler qu'une anomalie comptable apparaissait au compte 2313 de l'opération 0131 qui correspond à une dernière facture payée de 1 399,76 € sur le Mille Club. Cependant, il n'y avait plus de montant prévu dans les dépenses.

Il faut donc régulariser cette dépense.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'établir une décision modificative comme suit :

Décision n° 3/2021 : Budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES
0134 – Réhabilitation de la Maison Lafond 2313 – Constructions	- 1 399,76 €
0131 – Réhabilitation du Mille Club 2313 – Constructions	+ 1 399,76 €

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR le conseil municipal :

- **DONNE** un avis favorable à cette décision modificative.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Une réponse par mail à la Préfecture a été faite concernant la longueur de voirie communale. En 2019 la longueur de voirie communale correspondait à 99km car les dessertes de la 4 voies ont été prises en compte. Celle-ci n'a pas évoluée.

2) Réception d'un courrier d'une administrée en mairie concernant l'installation d'une antenne téléphonique au lieu-dit « la Motte aux peinthiers ». Le service d'urbanisme a demandé à Mr le Maire d'aller vérifier si cette installation se situe dans un bois classé. Une partie du bois est exploitée. Mr le Maire a émis un avis favorable au projet d'installation de cette antenne. Mme Neaud Mathilde présente au conseil explique que l'antenne sera

située juste en face de sa future exploitation. Cependant, le projet qui a été accepté tacitement sur une propriété privée, ne peut être revue par la collectivité. Un collectif de particuliers a été créé et souhaite être connu par la population pour être soutenue. Une rencontre est proposée à partir du 21 octobre 2021 avec Mr le Maire, la Communauté de Communes, ATC France, la propriétaire du terrain et les exploitants situés autour du lieu d'implantation.

- 3) Une réunion publique est prévue à la salle des fêtes le vendredi 26 novembre de 17h30 à 20h30 pour le lancement de la souscription pour les travaux de l'Église avec la fondation du patrimoine.
- 4) Point sur les travaux de l'Église Notre Dame. Les échafaudages vont être enlevés petit à petit pour laisser voir le clocher. Ensuite la couverture du transept va être refaite.
- 5) En juillet 2021 une avance de trésorerie de 100 000 € a été validée pour l'Ehpad Les Rocs. Cette avance est remboursable au 31 décembre 2022. Les conditions d'un échelonnement des remboursements vont être demandés auprès de la trésorerie. Une ligne de trésorerie a été sollicitée auprès du crédit agricole, mais pas de retour pour le moment.
- 6) La Directrice de l'Ehpad Les Rocs a démissionné et doit quitter son poste le jeudi 21 octobre 2021. Avec le Centre de Gestion, une première sélection de candidats a été effectuée le 28 septembre. 2 candidats ont été sélectionnés sur 4. La commission de recrutement a eu lieu le jeudi 7 octobre 2021. Une candidate est prévue mi-novembre. L'infirmière coordinatrice a démissionné et doit quitter son poste mi-novembre.
- 7) Réception d'un mail d'administrés pour informer de vols à répétition sur la tombe de leur famille.
- 8) Réception d'un mail de la Directrice de l'école Primaire qui demande à nouveau à conserver un double des clés de la salle des fêtes et d'en jouir sans états de lieux d'entrée et de sortie.
- 9) Point sur la construction du local technique. Lundi 18 octobre, la charpente métallique va commencer. Une réunion est prévue lundi à 14h00. Un nouveau devis est demandé pour faire un mur parpaing sur toute la hauteur au lieu d'un bardage bois. Mais une étude de sol pour les longrines doit être faite avant.
- 10) Une commission voirie/bâtiment aura lieu le lundi 18 octobre 2021.
- 11) Le devis de MG Fleurs va être complété par l'agent des espaces verts pour garnir les jardinières situées grand rue. Un nouveau devis va être demandé.
- 12) Interrogation d'un Conseiller municipal sur l'utilité de réparer la tondeuse pour un montant de 7 007,20 €. Il souhaite qu'une demande de prise en charge de notre assurance sur la réparation de la tondeuse soit sollicitée.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 9 NOVEMBRE 2021

FIN DE SEANCE A 00 H 30